



## **Projet d'amélioration de la route 175 à 4 voies du km 84 au km 227**

**214**

**DA54a**

Projets d'amélioration de la route 175  
des kilomètres 60 à 84 et 84 à 227

RFL et SAG / STO-TEWK 6211-06-042

### **PRÉSENTATION DE DONALD MARTEL**

**AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT**

**Chantier de la rivière Pikauba (2004)**

**Avril 2005**

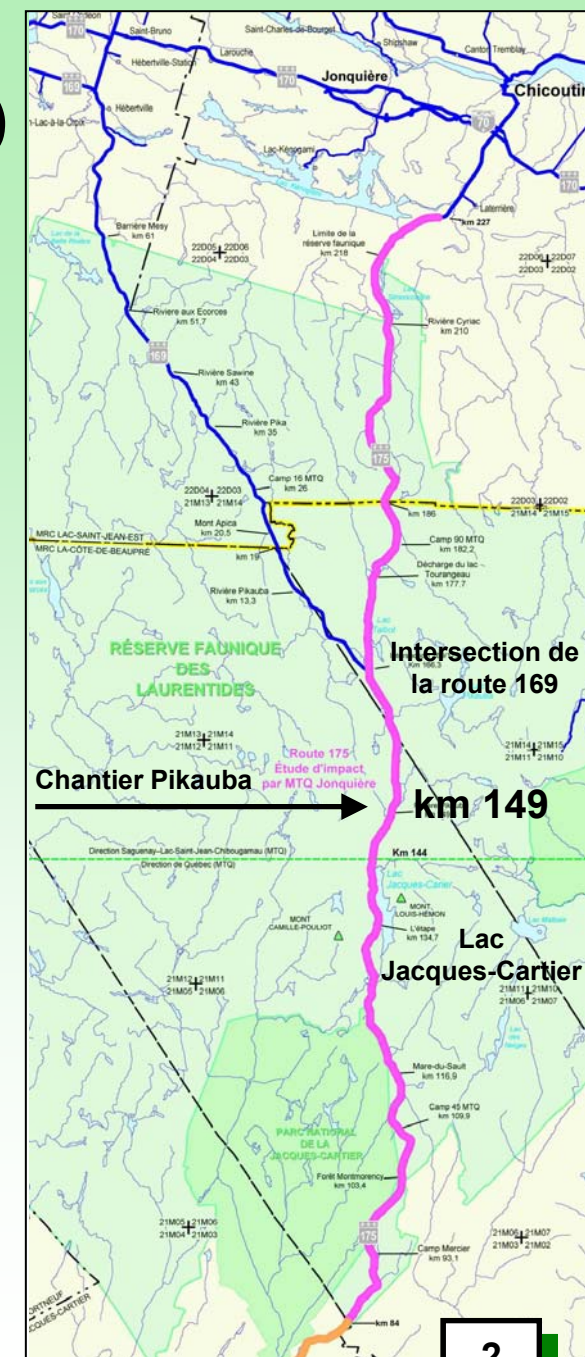
# Chantier de la rivière Pikauba (2004)

## Travaux de construction d'une chaussée de la route 175 et d'un pont au-dessus de la rivière Pikauba

### Autorisations en vertu des lois suivantes :

- Loi sur les forêts et Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État
- Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (rapport d'examen préalable)
- Loi sur les pêches (programme de compensation du lac Daran)
- Loi sur la protection des eaux navigables (pont de la rivière Pikauba)

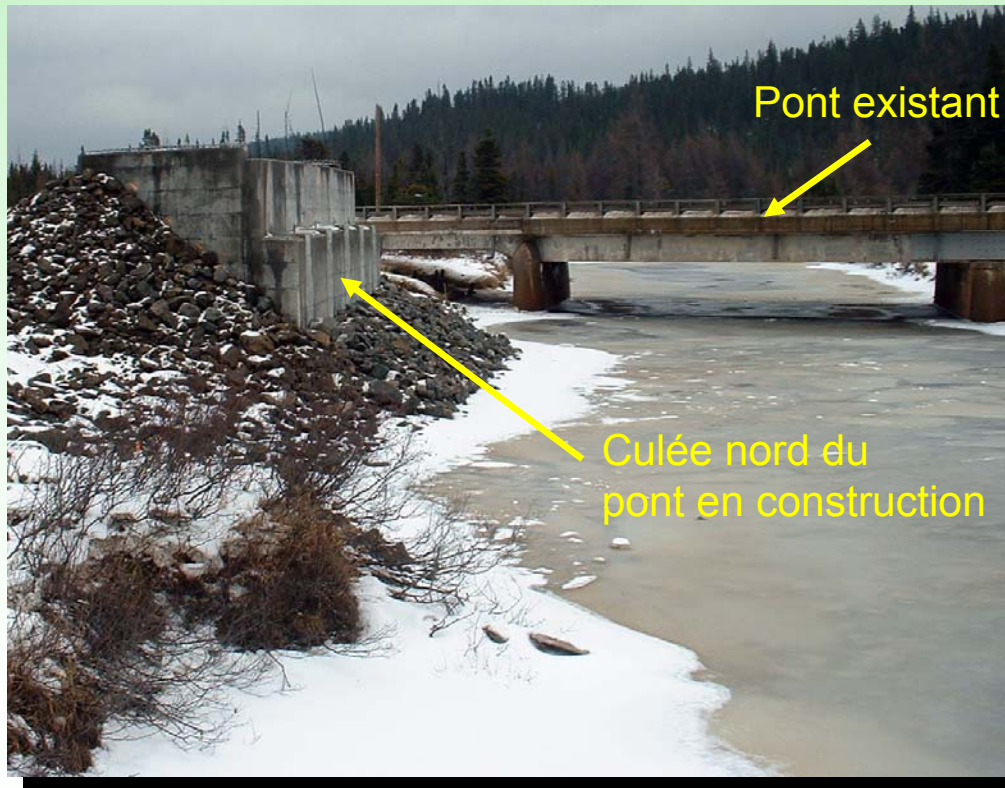
**NOTE :** Aucun avis d'infraction n'a été délivré au MTQ au cours de ces travaux.





# Chantier de la rivière Pikauba (2004)

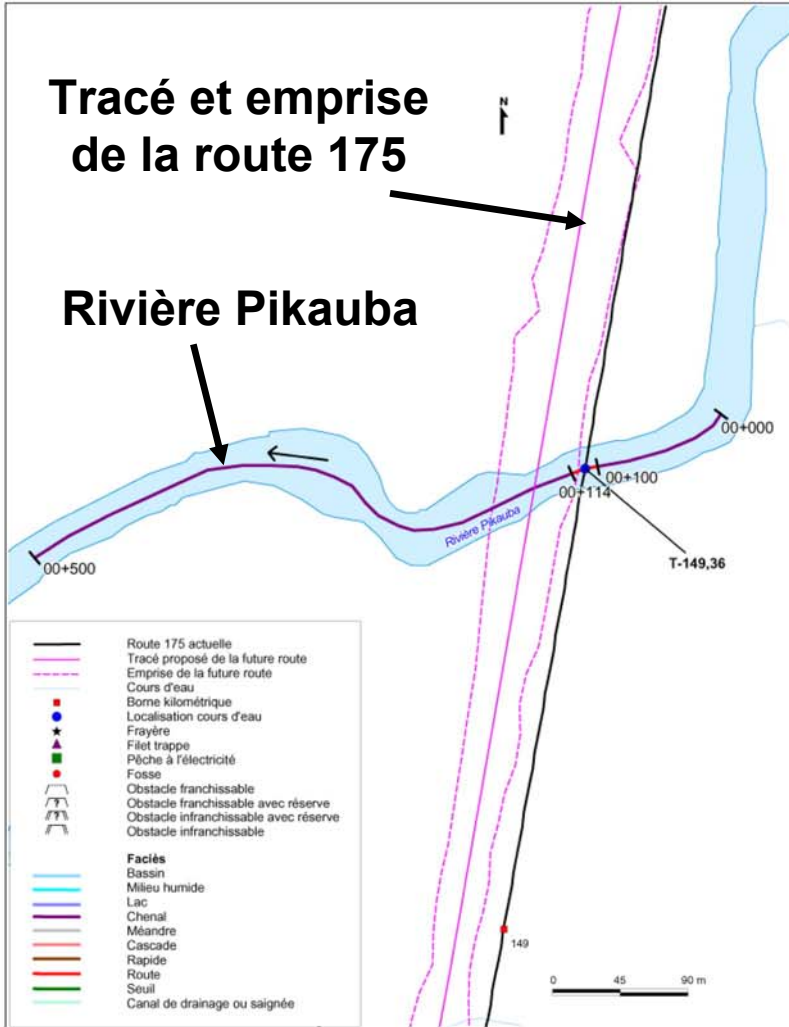
Travaux de construction d'une  
chaussée de la route 175 et d'un pont  
au-dessus de la rivière Pikauba



# Évaluation environnementale par le MTQ - Composante habitat du poisson

## FICHE DESCRIPTIVE DU MILIEU AQUATIQUE - COURS D'EAU MAJEUR, MOYEN ET PLUS GROS MINEUR

CARTE D'INVENTAIRE



PHOTOS

Vue est



K149-36\_AQFAU\_2002-1002\_22D\_Vue amont.JPG

Vue ouest



K149-36\_AQFAU\_2002-1002\_23G\_Vue aval.JPG

Vue vers l'amont



K149-36\_AQFAU\_2002-1002\_24G\_Pont.JPG

LOCALISATION

Borne kilométrique : 149,36	Nom : Rivière Pikauba
Date de caractérisation : 2002-10-03	No hydrographique MENVIQ : 06100000
Type de milieu : cours d'eau	Classification : Majeur <sup>1</sup> Code : T
Sens d'écoulement : Vers l'ouest	

OUVRAGE<sup>2</sup>

Pont (avec culées) <input checked="" type="checkbox"/>	Nombre de piliers : 2
	Longueur de la traverse (m) : 13,4
	Ouverture de l'ouvrage (m) : 48
	Dégagement (m) : 3
<b>Ponceau</b>	
Rectangulaire : <input type="checkbox"/> Avec radier	Longueur de la traverse (m) : 1) _____ 2) _____
<input type="checkbox"/> Sans radier	Ouverture de l'ouvrage (m) : _____
Circulaire : <input type="checkbox"/> Béton	Longueur de la traverse (m) : 1) _____ 2) _____
<input type="checkbox"/> Acier	Diamètre (m) : 1) _____ 2) _____
Largeur du cours d'eau mesurée entre les berges à la LNHE (mètres) : 22	

HABITAT AQUATIQUE

No	Chaînage dans le sens de l'écoulement	Substrat <sup>3</sup>	Facès d'écoulement	Fonction d'habitat <sup>4</sup>	Potential d'habitat
1	00+000 00+100	S, V, G	Chenal	Alimentation	Moyen
2	00+100 00+114		Route	Migration	Moyen
3	00+114 00+500	S, B, Bx	Chenal	Alimentation	Moyen

1 : Selon le répertoire des kilomètres (MTQ, mars 2002)

2 : Données provenant de la caractérisation des habitats aquatiques pouvant différer des données recueillies lors de l'inventaire hydraulique et des données du MTQ.

3 : CODE DU SUBSTRAT

B = bloc C = caillou L = limon S = sable  
Bx = bloc métrique G = galet M.O. = matière organique V = gravier

4 : Aucune = écoulement intermittent (à sec lors de l'inventaire)

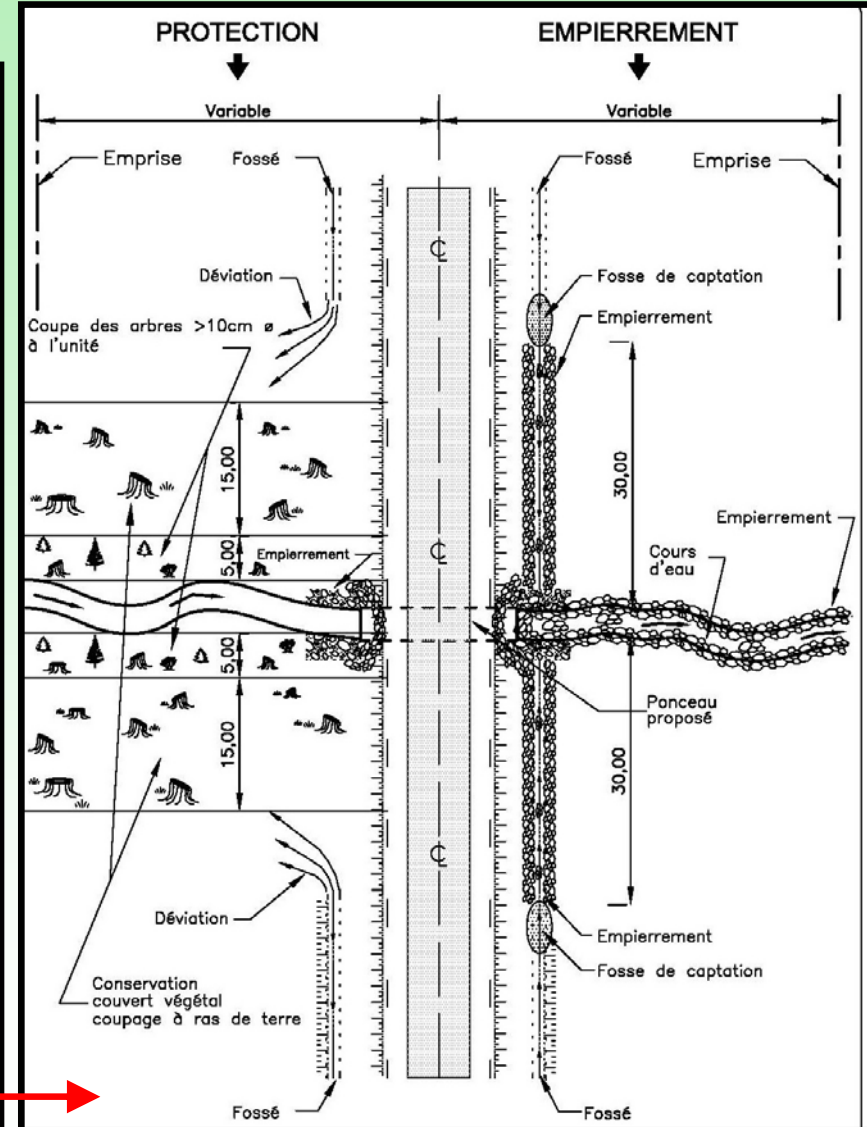
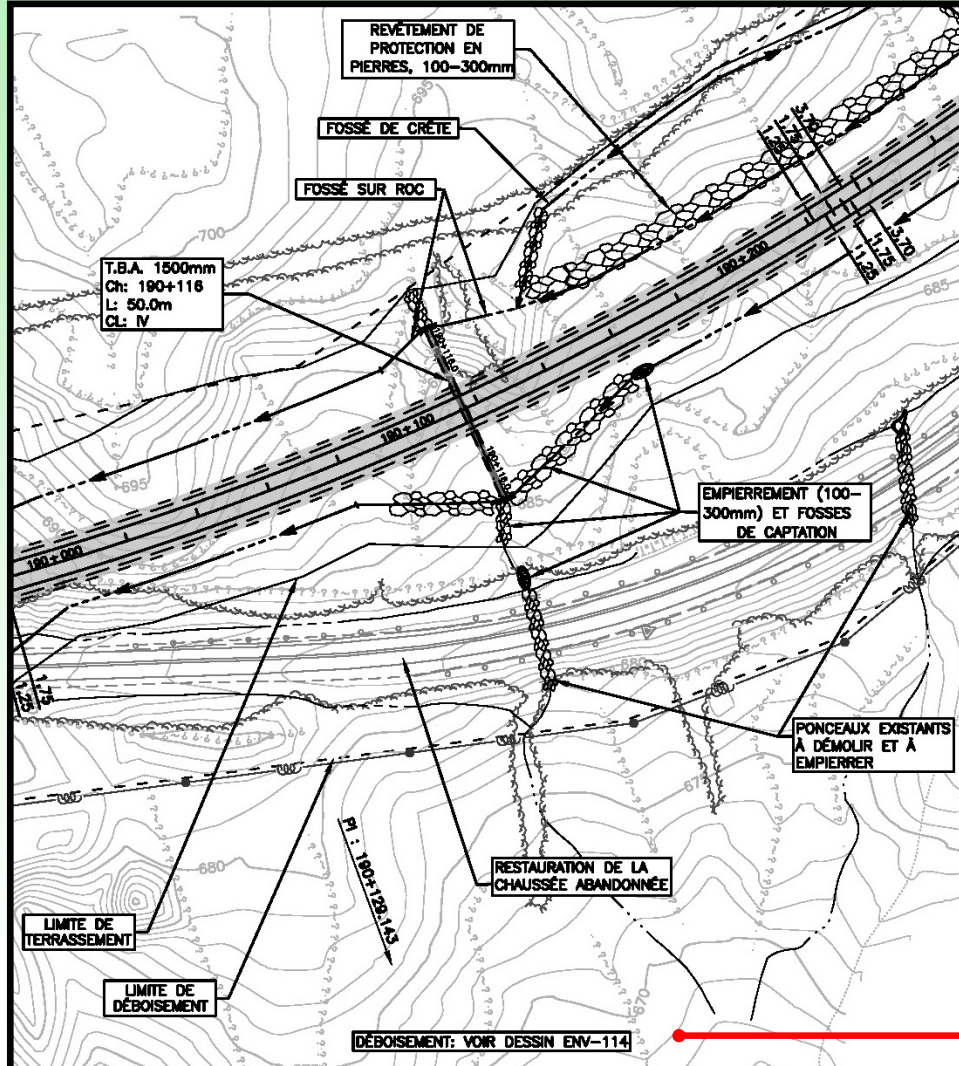
Note : \_\_\_\_\_ Km 149,36



# Plan de construction et devis «Protection de l'environnement»

## ► Devis – Dessin ENV-114

### ► Plan de construction



# Devis «Protection de l'environnement»

---

- L'entrepreneur doit fournir son plan d'action pour la protection de l'environnement
- Prescriptions relatives aux installations de chantier et aux chemins d'accès
- Prescriptions relatives à l'entretien et à la circulation de la machinerie
- Clauses et dessins montrant les méthodes de contrôle de l'érosion
- Clause de pénalité en cas de non-respect du contrat

## Surveillance quotidienne et communication

Les partenaires du MTQ (les ministères du gouvernement du Québec et du Canada) qui délivrent les autorisations environnementales, sont invités à toutes les réunions de chantier. Le MTQ est présent à toute autre visite ponctuelle (11 visites en 20 semaines pour le chantier Pikauba en 2004)



# Étapes des travaux de construction



- Installation des bureaux de chantiers
- Déboisement
- Terrassements (déblais et remblais)
- Ponts, ponceaux et drainage
- Structure de chaussée
- Pavage
- Restauration des corridors abandonnés
- Engazonnement et plantation



**Installation d'une estacade flottante dans la rivière Pikauba en aval des travaux dès le début du chantier**



**Construction d'un chemin d'accès au pont temporaire stabilisé par empierrement**





# Pont temporaire pour la traversée de la rivière Pikauba par la machinerie



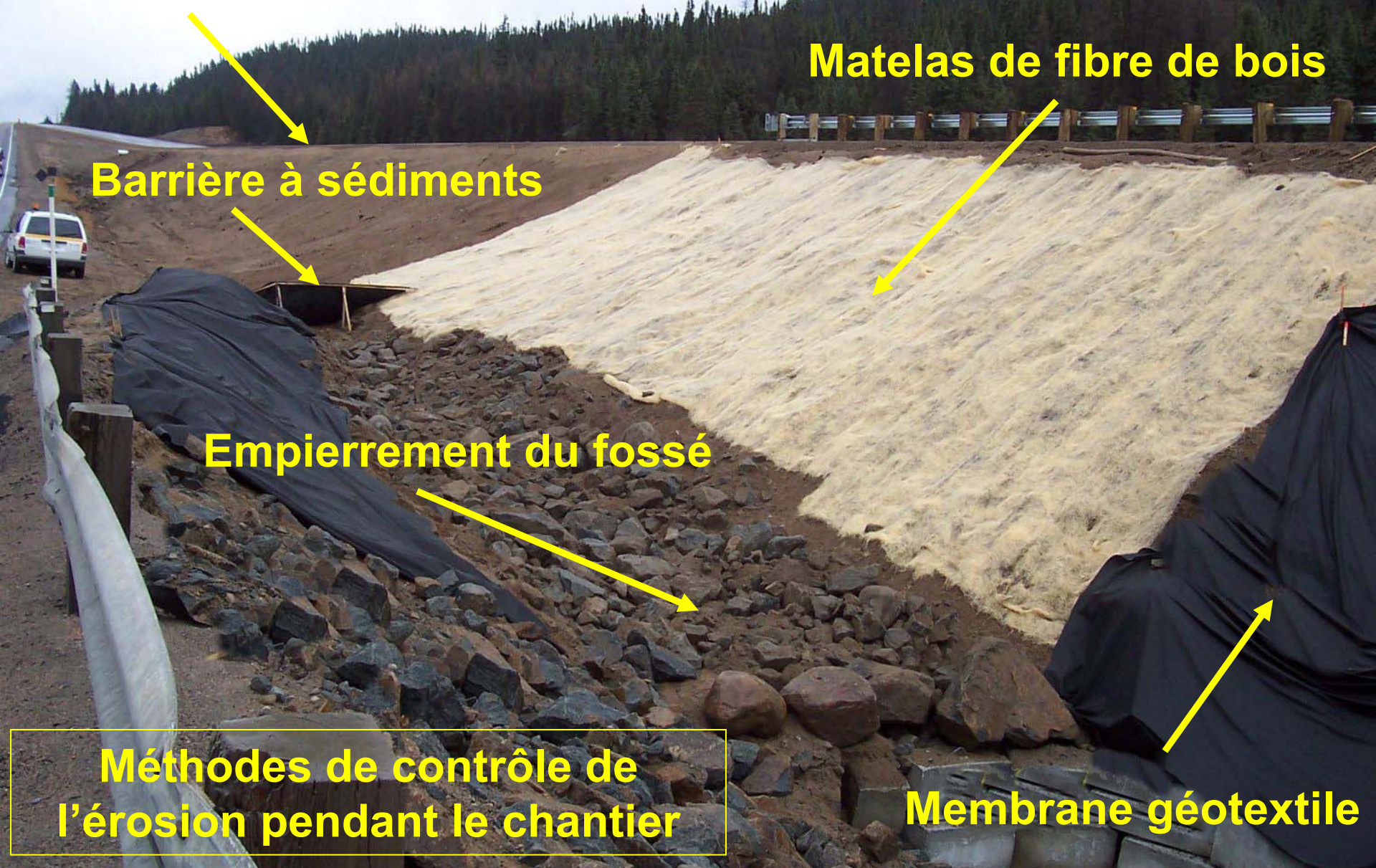


# Protection de la rivière Pikauba par le recouvrement d'un batardeau à l'aide d'une membrane imperméable





# Chemin de déviation de la circulation





**Bassin de sédimentation, en aval des travaux, nettoyé périodiquement afin d'assurer l'efficacité de rétention des sédiments**





# Pontage temporaire pour la traversée d'un cours d'eau par la machinerie





# Protection de la bande riveraine d'un cours d'eau par l'installation d'une barrière à sédiments de type géotextile





**Stabilisation des sols par la pose d'une membrane géotextile**

**Série de bermes filtrantes et de trappes à sédiments dans un fossé**



# Stabilisation des sols à l'intérieur des bandes riveraines des cours d'eau : empierrement, engazonnement et matelas de fibre de bois





**Stabilisation d'un cours d'eau par empierrement et protection de la bande riveraine à l'aide de matelas de fibre de bois et engazonnement**



**Contrôle de l'érosion à l'aide d'une barrière à sédiments de type géotextile**




**Stabilisation de la bande riveraine d'un fossé relocalisé  
par la pose d'un matelas de fibre de bois et par  
engazonnement**

**Série de bermes filtrantes**







# Poursuite des travaux en 2005 ...



# Surveillance environnementale

---

**La construction de la route et des ponts est le principal impact du projet (milieux naturel et humain)**

**Le MTQ s'engage à mettre en place une équipe de surveillance environnementale sur les chantiers. Cette équipe sera formée et coordonnée par le MTQ.**



## **– Mandat de l'équipe de surveillance environnementale**

### **- S'assurer de l'application par les entrepreneurs :**

- du devis «Protection de l'environnement» et du CCDG**
- du devis «Aménagements pour l'habitat du poisson»**
- du devis «Aménagements pour la grande faune»**
- du devis «Architecture du paysage»**
- des prescriptions environnementales montrées aux plans de construction**
- du «Plan d'action de l'entrepreneur pour la protection de l'environnement»**



# Surveillance environnementale

---



- **Mandat (suite)**
  - Assurer la communication avec les spécialistes en environnement du MTQ et les autorités provinciales et fédérales pour le déroulement des travaux par rapport aux conditions d'autorisations et pour les cas d'urgence.
  - Dresser des rapports de surveillance à la fin de chaque saison de travaux afin d'identifier les mérites et les lacunes de chacun des chantiers pour permettre la bonification des façons de faire s'il y a lieu.
- **Impact sur la circulation et la sécurité**
  - L'équipe de surveillance générale s'assurera de minimiser les impacts des travaux sur la circulation de transit et d'accès (signalisation, communication et aménagements d'accès temporaires).